

Des centaines de Syriens en quête d'un statut officiel de réfugiés à Rabat

La vie dure des Syriens au Maroc

TRAGÉDIE. C'est au Maroc que les réfugiés syriens préfèrent s'installer en transitant par l'Algérie. La stabilité politique et la générosité des Marocains les séduisent. Mais ce n'est pas suffisant pour vivre dans la dignité!

PAR MAROUANE KABBAJ



Des Syriennes et leurs enfants en quête de stabilité au Maroc.

Il ne suffit plus qu'ils fuient leur pays d'origine pour échapper à la faim, à la peur, à la violence, à la mort, mais il leur faut également lutter pour survivre dans le pays d'accueil. Après les pays limitrophes (Liban, Turquie...), les réfugiés syriens se déplacent nombreux depuis le début des violences fin 2011, vers les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, régions accueillant désormais le plus grand nombre de réfugiés, devant la région Asie-Pacifique

qui abritait la plus importante population réfugiée en 2013. Au Maghreb, c'est au Maroc qu'ils préfèrent s'installer en transitant par l'Algérie. Il y a tout: la stabilité politique d'un côté et la sympathie et la générosité des Marocains d'un autre. Mais ce n'est pas suffisant pour trouver un emploi, accéder au logement et aux services de santé... Bref, vivre dans la dignité ! Ils ont juste une protection pour ne pas être expulsés ou refoulés. Le certificat de demandeur d'asile

provisoire qui leur est accordé, qui a une durée de vie de six mois, renouvelable pour 3 mois, ne leur garantit pas l'accès aux droits sociaux les plus élémentaires. Encore moins économiques. Il leur garantit juste une libre circulation, ne pas être dérangés pour quémander quelques dirhams à la sortie d'une mosquée ou de bricoler "dans le noir" avec des "maâlems" dans les métiers de l'artisanat qu'ils maîtrisent à la perfection. Il y a six mois, plus de 1.000 Syriens

demandaient l'asile au Maroc. Le chiffre a été communiqué à l'époque par le HCR Maroc. Aujourd'hui, selon la même source, alors que leur afflux massif vers le Maroc est constaté à vue d'œil dans les rues des grandes villes comme Casablanca, Rabat ou Fès, le nombre de demandeurs d'asile a considérablement baissé. Ils ne sont plus que 712 personnes. Pour leur majorité, ils proviennent des régions de Homs (38%), de Damas (19%), d'Edlib (9%), de Lattakia 9% et d'Alep (5%).

Algérie, point de transit

La majorité des Syriens qui approchent le bureau du HCR à Rabat sont de "nouveaux arrivants". Ils ont généralement transité par un ou plusieurs pays, comme la Turquie, le Liban ou l'Égypte, avant d'arriver en Algérie et de traverser la frontière avec le Maroc au niveau de la ville d'Oujda.

«Même si les Syriens n'ont pas encore le statut de réfugiés, on les considère comme tels, car on ne va pas les refouler dans leur pays d'origine, dont la situation politique est chaotique. Ce certificat doit être renouvelé en attendant de statuer sur sa demande. Pour les Syriens, le certificat de demandeur d'asile qui leur évite le refoulement est d'une durée plus longue que celle accordée aux autres demandeurs d'asile d'autres nationalités. Elle est de 6 mois. La baisse du nombre des demandeurs n'est pas justifiée par la régularisation de leurs situations, mais parce qu'ils ne donnent plus signe de vie au moment où ils doivent revenir chercher une extension de 3 mois de leur certificat.», explique Marc Sawe, chargé des relations extérieures au HCR Maroc. En raison de la situation dramatique que connaît la Syrie, le HCR au niveau global reconnaît aujourd'hui tout Syrien comme réfugié, du moins s'il n'a pas commis de crimes l'excluant de ce statut (crime de guerre, crime

contre l'humanité...). Si le HCR enregistre et délivre un certificat de demandeur d'asile aux Syriens qui se présentent pour déposer une demande d'asile, la partie n'est pas gagnée d'avance. Ils sont orientés ensuite vers le Bureau des Réfugiés et des Apatrides (BRA) pour être auditionnés par les autorités marocaines et recevoir un récépissé émanant du ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération. Ce récépissé les protège contre l'expulsion du territoire. Parallèlement à la procédure d'asile, plusieurs centaines de Syriens ont déposé une demande de régularisation en tant que migrant et ont déjà obtenu un titre de séjour du ministère de l'Intérieur.

Mieux lotis que les demandeurs d'asile, ces derniers n'ont pas le droit d'obtenir un visa, pour entrer ou sortir du Maroc, que ce soit pour eux-mêmes ou pour leurs conjoints ou membres de la famille réfugiés ailleurs.

Nouvelle politique

Malheureusement, depuis fin 2013, aucune demande d'asile n'a été instruite au Maroc. Au 15 juin 2014, 3.519 demandes (personnes), toutes nationalités confondues, ont atterri dans les bureaux du HCR Maroc. Mais ce dernier est incapable de statuer seul, comme il le faisait auparavant, pour leur accorder ou non des cartes de réfugiés.

Le gouvernement, conformément à la nouvelle politique migratoire, a voulu faire bénéficier les demandeurs d'asile dont le dossier a été validé, d'une carte de réfugié lui garantissant des droits économiques et sociaux, dont une carte de résidence et l'accès à l'éducation et la santé. Il avait en effet régularisé, le 10 septembre 2013, la situation de 550 réfugiés, qui bénéficiaient déjà d'une carte de réfugié du HCR Maroc. Mais, depuis cette date, les règles ont changé,

«Même si les Syriens n'ont pas encore le statut de réfugiés, on les considère comme tels, car on ne va pas les refouler dans leur pays d'origine, dont la situation politique est chaotique.»

Marc Sawe
chargé des
relations extérieures
au HCR
Maroc.

ont fait savoir les responsables à la représentation des Nations Unies. Le gouvernement a demandé en effet au HCR que le bureau des réfugiés et des apatrides (BRA), relevant du ministère des Affaires étrangères, étudie et analyse les dossiers des demandeurs d'asile conjointement avec la représentation des Nations Unies.

Assistance juridique

Mais la nouvelle procédure n'a pas été clarifiée. Pire, la procédure n'a pas encore été mise en place.

Malgré la nouvelle politique migratoire marocaine mise en place en septembre 2013, il serait illusoire de croire que la vie d'un réfugié, reconnu en tant que tel par le HCR, est facile. Leur accès aux services de santé, à l'école, au logement... est un véritable parcours de combattant.

Les Syriens bénéficient des programmes d'assistance mis en œuvre par le HCR et ses partenaires de la société civile marocaine qui incluent notamment le financement d'une assistance juridique, d'un accompagnement auprès des services sociaux de base (éducation, santé), de micro-projets ou de formations professionnelles. Mais les efforts du HCR et de la générosité des Marocains ne suffisent pas pour subvenir aux besoins de tous les réfugiés et notamment les clandestins d'entre eux, qui ne se déclarent plus en tant que tels. Mais jusqu'où durera la générosité des marocains en l'absence de la mise en œuvre de la politique migratoire. Accéder aux droits socio-économiques suppose d'abord être bénéficiaire du statut officiel de réfugié accordé par l'État marocain. Devant les bureaux du HCR ou du département des Affaires étrangères, ces amputés de la guerre en Syrie, manifestent pour la régularisation de leur situation. Désespérément ■